

ADHÉSION 2017/2018

ADHÉRENT-E 2016/2017
NOUVELLE ADHÉSION



NOM : PRÉNOM :

NOM DE NAISSANCE :

ADRESSE PERSONNELLE (POUR L'ENVOI DE LA PRESSE) :
.....
.....

CODE POSTAL : LOCALITÉ :

DATE DE TITULARISATION : / /

TEL FIXE : PORTABLE : / / / /

EMAIL :

NOM, ADRESSE DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT :
.....
.....

DÉCLARATION D'ADHÉSION

J'autorise le SNUipp-FSU à utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par les représentant-es SNUipp-FSU des personnels, élu-es aux commissions paritaires.

Je demande à ces délégué-es de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ils ont accès à l'occasion des commissions paritaires et les autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06 janvier 1978.

Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp-FSU, section de la Sarthe.

Signature :

VOTRE COTISATION OUVRE DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT* (DÉCLARATION 2017) DE 66 % DE SON MONTANT.
* les 2/3 de votre cotisation sont remboursés même pour les non imposables. Attention, ce calcul n'est pas vrai pour les déclarations aux frais réels.

AVS/EVS COTISATION AU PRORATA DU NOMBRE D'HEURES - 35€ POUR 35H, 20€ POUR 20H : €

1 - PES	20 €	MONTANT COTISATION LIÉE À L'ÉCHELLON : € ① COMMENT ÇA MARCHE ? Le calcul des cotisations a été entièrement revu. Les montants indiqués s'appuient sur les indices qui s'appliqueront au 1 ^{er} janvier 2018 auxquels s'ajoute (éventuellement) 0,5% de l'indemnitaire perçu. Exemples : - une directrice (10 ^e échelon) d'une école en REP de 5 classes aura une surcotisation de 12 € + 9 € soit 21 €. Montant total de sa cotisation : 204 € + 12 € + 9 € soit 227 €. - un adjoint (7 ^e échelon) à 3/4 temps s'acquittera d'une cotisation de : 155*75% = 116,25 soit 116,25 €	MONTANT SURCOTISATION LIÉE À LA FONCTION : € ② (cocher la ou les cases correspondant à votre situation) DIR 1 À 3 CL : + 9 € <input type="checkbox"/> (REP) : + 11 € <input type="checkbox"/> (REP+) : + 13 € <input type="checkbox"/> DIR 4 À 9 CL : + 10 € <input type="checkbox"/> (REP) : + 12 € <input type="checkbox"/> (REP+) : + 15 € <input type="checkbox"/> DIR 10 CL > : + 11 € <input type="checkbox"/> (REP) : + 13 € <input type="checkbox"/> (REP+) : + 16 € <input type="checkbox"/> DACS : + 14 € <input type="checkbox"/> DIR IME : + 14 € <input type="checkbox"/> DIR EREA : + 20 € <input type="checkbox"/> PE SPÉ, PEMF, PSY EN, : + 4 € <input type="checkbox"/> ENSEIGNANT-E RÉFÉRENT-E : + 13 € <input type="checkbox"/> IACS : + 8 € <input type="checkbox"/> ENSEIGNANT-E EN MILIEU PÉNITENTIAIRE : + 11 € <input type="checkbox"/> ENSEIGNANT-E EN CEF : + 11 € <input type="checkbox"/> CPC, CPD : + 5 € <input type="checkbox"/> CPD EPS : + 13 € <input type="checkbox"/> TUTORAT DE PES : + 6 € <input type="checkbox"/> ENSEIGNANT-E EN REP : + 9 € <input type="checkbox"/> ENSEIGNANT-E EN REP+ : + 12 € <input type="checkbox"/> VOUS NE TOUCHEZ PAS L'ISAE, RETIREZ 4 EUROS : - 4 € <input type="checkbox"/>
2 - PES	20 €		
3	122 €		
4	129 €		
5	136 €		
6	143 €		
7	155 €		
8	170 €		
9	185 €		
10	204 €		
11	224 €		
HC 1	178 €		
HC 2	195 €		
HC 3	213 €		
HC 4	236 €		
HC 5	258 €		
HC 6	279 €		
HC 7	299 €		

TEMPS PARTIEL COTISATION*QUOTITÉ DE TRAVAIL - (76 € MIN) (PART REVERSÉE AU NATIONAL) - QUOTITÉ : % ③

SNUIPP-FSU 72 **MONTANT TOTAL DE VOTRE COTISATION [(①+②)*③] : €**

RETRAITÉS		MONTANT DE VOTRE COTISATION RETRAITÉS : €					
TRANCHES	PENSION	COTISATION	TAUX	TRANCHES	PENSION	COTISATION	TAUX
TRANCHE 1	1 000 €	64 € <input type="checkbox"/>	6,40 %	TRANCHE 8	1 700 €	121 € <input type="checkbox"/>	7,10 %
TRANCHE 2	1 100 €	72 € <input type="checkbox"/>	6,50 %	TRANCHE 9	1 800 €	130 € <input type="checkbox"/>	7,20 %
TRANCHE 3	1 200 €	79 € <input type="checkbox"/>	6,60 %	TRANCHE 10	1 900 €	139 € <input type="checkbox"/>	7,30 %
TRANCHE 4	1 300 €	87 € <input type="checkbox"/>	6,70 %	TRANCHE 11	2 000 €	148 € <input type="checkbox"/>	7,40 %
TRANCHE 5	1 400 €	95 € <input type="checkbox"/>	6,80 %	TRANCHE 12	2 100 €	158 € <input type="checkbox"/>	7,50 %
TRANCHE 6	1 500 €	104 € <input type="checkbox"/>	6,90 %	TRANCHE 13	2 200 €	167 € <input type="checkbox"/>	7,60 %
TRANCHE 7	1 600 €	112 € <input type="checkbox"/>	7,00 %	TRANCHE 14	2 300 €	177 € <input type="checkbox"/>	7,70 %

POURQUOI MA COTISATION CHANGE ?

Lors de la refonte des cotisations, nous avons souhaité mieux prendre en compte le montant des pensions des retraités, ce qui nous a conduit à créer 14 tranches. De plus, le taux est progressif car le « reste à vivre » augmente d'autant plus que la pension est élevée.

RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT



NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER : N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

SNUipp-FSU 72, 29 PLACE D'ALGER, 72000 LE MANS

401006

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR :

NOM ET PRÉNOM :

.....

N° RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

POUR METTRE EN OEUVRE LES PRÉLÈVEMENTS (DE TYPE SEPA) NOUS AVONS BESOIN D'UN RIB OÙ FIGURE LE BIC ET L'IBAN DE VOTRE BANQUE

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

Nom de l'agence bancaire :

N° rue :

Code postal : Ville :

Date et signature du titulaire du compte :

A

Le

Signature :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

ATTENTION : si vous avez opté pour le prélèvement l'an passé, ne remplissez pas ce formulaire.

Il vous faudra envoyer le plus vite possible la feuille d'adhésion qui vous parviendra ou à défaut signifier que vous ne souhaitez plus utiliser cette formule, ou ne plus vous syndiquer.

- ▶ Remplir la demande et l'autorisation (dater et signer les deux parties) ;
- ▶ Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- ▶ Paiement en 5 fois (les prélèvements se font le 10 du mois entre novembre et mai) ;
- ▶ Remplir le bulletin d'adhésion ;
- ▶ **Date limite pour prélèvement automatique : décembre 2017**

COMPTE N° : 16619022566

Rappel

VOTRE COTISATION OUVRE DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT* (DÉCLARATION 2017) DE 66 % DE SON MONTANT.

* les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables. Attention, ce calcul n'est pas vrai pour les déclarations aux frais réels.